

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2020-61

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'article de loi portant extension explicite des dispositions de l'article L.330-1 CMF aux systèmes situés dans l'Espace économique européen et renforçant la protection des systèmes français en cas de procédure d'insolvabilité à l'encontre d'un participant de pays tiers

En ayant délibéré lors de sa séance du 17 décembre 2020,

Émet un avis favorable sur le projet d'article de loi susvisé.

Fait le 17 décembre 2020.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER